

30-06-78 / 24-07-78

3/3

(1978)

PROCES-VERBAL

de la session du Conseil Européen
tenue à Brême
les 6 et 7 juillet 1978

Liste des participants

Allemagne

M. SCHLÜTTER
Chancelier
Président du Conseil Européen

PROCES-VERBAL

de la session du Conseil Européen
tenue à Brême les 6 et 7 juillet 1978

Danemark

M. SIMONSEN
Ministre des Affaires étrangères

M. JØRGENSEN
Premier Ministre
Mons. ØSTERGAARD
Ministre sans portefeuille

France

M. GISCARD D'ESTAING
Président de la République
M. de GORRINGE
Ministre des Affaires étrangères

Irlande

M. LYONCH
Tánaiste
M. KEENE
Ministre des Affaires étrangères

Italie

M. AMBROTTI
Président du Conseil
M. FORLANI
Ministre des Affaires étrangères

Bruxelles, le 24 juillet 1978

pg/il

M. THORN
Premier Ministre
et Ministre des Affaires étrangères

Liste des participants :

Allemagne	M. SCHMIDT Chancelier Président du Conseil Européen M. GENSCHER Ministre des Affaires étrangères
Belgique	M. TINDEMANS Premier Ministre M. SIMONET Ministre des Affaires étrangères
Danemark	M. JØRGENSEN Premier Ministre Mme ØSTERGAARD Ministre sans portefeuille
France	M. GISCARD D'ESTAING Président de la République M. de GUIRINGAUD Ministre des Affaires étrangères
Irlande	M. LYNCH Taoiseach M. O'KENNEDY Ministre des Affaires étrangères
Italie	M. ANDREOTTI Président du Conseil M. FORLANI Ministre des Affaires étrangères
Luxembourg	M. THORN Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

Pays-Bas

M. van AGT
Premier Ministre,
Ministre des Affaires Générales
M. van der KLAAUW
Ministre des Affaires étrangères

Royaume-Uni

M. CALLAGHAN
Premier Ministre
M. OWEN
Ministre des Affaires étrangères

Commission

M. JENKINS
Président
M. ORTOLI
Vice-Président

Secrétariat Général
du Conseil

M. HOMMEL
Secrétaire Général
M. GUEBEN
MM CHRISTOFAS
DOUMONT
FRICCHIONE
GLAESNER
WEINSTOCK
ZIPCY

] selon le
point traité

Le Président ouvre la séance le jeudi 6 juillet 1978 à 15 h 30 et invite le Conseil Européen à se recueillir pendant quelques instants à la mémoire de M. Aldo Moro.

Avant d'indiquer l'ordre des travaux de la présente session, le Président, s'exprimant à titre personnel, considère que la presse en général, en particulier à l'occasion des sessions du Conseil Européen, manifeste une tendance nette à sous-estimer les réalisations de la Communauté depuis cinq ans ; en fait ces réalisations sont beaucoup plus importantes qu'on veut bien le dire ou le croire, la principale d'entre elles étant bien d'avoir permis à la Communauté de résister en tant que telle à la crise mondiale née en 1973. Ce maintien de la Communauté aura permis d'atteindre des résultats supérieurs à la somme de ceux qu'auraient produits les efforts des Etats membres agissant individuellement.

Quant aux travaux de la présente session ils pourraient se dérouler comme suit :

- en séance plénière de ce jour, les débats porteraient essentiellement sur la stratégie commune, ainsi qu'on l'avait envisagé à la fin de la session de Copenhague, à l'exclusion du chapitre monétaire, ainsi que sur la préparation du Sommet économique de Bonn ;
- en fin de soirée un Comité ad hoc mettrait au point le projet de conclusions de la Présidence, en fonction des discussions qui auront eu lieu ;

.../...

- parallèlement, les Ministres des Affaires étrangères se réuniraient pour faire un tour d'horizon des questions qui se posent dans le domaine de la coopération politique, en vue de faire rapport au Conseil Européen à la séance du vendredi 7 juillet ;
- pendant ce temps, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement tiendraient une réunion informelle en vue d'examiner principalement le volet monétaire de la stratégie commune ;
- cette dernière question serait reprise en séance plénière le lendemain ;
- après quoi, toujours en séance plénière, le Conseil Européen fixerait les principaux travaux à mener à bien au cours du prochain semestre et examinerait enfin les points divers, s'il y en a.

En ce qui concerne les documents auxquels il serait fait référence pour conduire les débats, le Président propose de les réduire à deux : le document R/1627/3/78 et le Coreu reprenant le projet de conclusions de la Présidence (1). Par parenthèses, le Président estime qu'une fois de plus les documents soumis au Conseil Européen sont trop nombreux et il estime qu'en dehors des deux qu'il vient de citer, il y a lieu d'ignorer tous les autres.

M. GISCARD D'ESTAING estime que le texte du Coreu devrait être sensiblement allégé et limité à quelques points-clé.

.../...

(1) Ces documents figurent respectivement en annexes I et II.

Après un bref débat, le Président constate l'accord du Conseil Européen sur le programme de travail suggéré et il invite M. JØRGENSEN à présenter le document R/1627/3/78, élaboré sous sa présidence.

I. Stratégie commune

M. JØRGENSEN rappelle le sens général de la 10ème session du Conseil Européen à Copenhague, à savoir définir une stratégie commune qui ait pour effet, d'une part, de renverser la tendance actuelle et, d'autre part, de placer la Communauté au-dessus des intérêts nationaux, sans les négliger toutefois, à peine de courir le risque, très réel, de voir celle-ci se déliter. Des signes prémonitoires ont déjà pu être enregistrés à cet égard: que l'on pense seulement au cas de la pêche maritime.

Cela étant, les sujets les plus graves et égaux en importance paraissent bien être ceux de la croissance et de la stabilité monétaire. A cet égard, une ébauche d'action se dessine, laquelle, au plan communautaire, pourrait, par exemple, consister, d'une part, à encourager la demande dans les Etats membres où l'inflation a pu être maîtrisée, plus ou moins, et où de surcroît la balance des paiements est positive, d'autre part et en revanche, à concentrer les efforts là où l'inflation, entre autres, caractérise encore certaines situations économiques nationales.

.../...

Le document présenté par la Commission à ce sujet (1) appelle une réflexion première : il ne s'agit pas seulement de stimuler l'activité économique mais encore de le faire en maîtrisant l'inflation. Ce double impératif constituera le point central des préoccupations de tous et, dans ce contexte, il serait essentiel que les syndicats comprennent l'importance d'une politique salariale stable, pour une gamme très large de revenus.

Par ailleurs la stabilité monétaire n'est pas moins importante car, associée à des mesures d'une autre nature, elle pourra contribuer à rétablir un climat de confiance et constituer un élément essentiel de la lutte contre l'inflation.

La politique générale que la Communauté se propose de définir ne saurait, à l'évidence, ignorer la grave question de l'emploi et plus particulièrement celle du chômage des jeunes. On peut à ce propos regretter que le 29 juin dernier à Luxembourg le Conseil n'ait pu se mettre d'accord sur la proposition présentée par la Commission en vue de dégager de premiers éléments de solution de ce problème. Un aspect positif des choses mérite toutefois d'être souligné, à savoir l'accord unanime quant à l'intérêt qui s'attache à la poursuite de contacts tripartites au niveau communautaire.

Dans le domaine de l'énergie, beaucoup reste à faire, deux axes principaux d'action paraissant devoir être retenus : d'une part, la réalisation d'économies d'énergie et, d'autre part, le développement des ressources existantes et la recherche de nouvelles sources intérieures d'énergie, y compris l'énergie nucléaire sans négliger, à ce dernier titre, les aspects de sécurité et d'environnement.

.../...

(1) Ce document est reproduit en annexe III.

En ce qui concerne les négociations en cours au sein du GATT sur le commerce (MTM) il importera pour la Communauté d'y parvenir à des progrès réels en s'opposant au protectionnisme sous toutes ses formes.

Enfin, en matière de politique structurelle, il semble bien que son objectif fondamental doive être de doter la Communauté d'une industrie compétitive sans interventions des gouvernements.

Le Président estime que le Conseil Européen pourrait dès à présent confirmer l'accord intervenu en ce qui concerne les contacts tripartites, ce qui lui permettrait de faire l'économie d'une discussion sur le document présenté par la Confédération européenne des syndicats (1).

M. JENKINS confirme que la prochaine réunion de la Conférence tripartite se tiendra le 17 novembre 1978.

Répondant ensuite à une invitation du Président, il résume les vues de la Commission en ce qui concerne la politique économique telles qu'elles sont exposées dans le document du 3 juillet 1978 (2).

M. GISCARD D'ESTAING rappelle qu'à Copenhague le Conseil Européen avait abouti à des conclusions fixant les grandes directions dans lesquelles il convenait de préparer les travaux de la présente session. Quelle suite donner à présent aux études effectuées ?

.../...

(1) cf. doc. R/1543/78, reproduit en annexe IV.

(2) cf. annexe III.

La Commission suggère une action concertée en vue de la relance. Le Gouvernement français ne s'y opposera pas mais il convient néanmoins de ne pas se faire trop d'illusions. La crise que l'on traverse est en effet plus longue que ce qu'on avait imaginé et il est par exemple déjà acquis qu'il sera impossible de réaliser le plein emploi pour 1980 dans la Communauté, où par ailleurs le taux de croissance est fort différent de celui du Japon et des USA. Quelques chiffres méritent à cet égard d'être cités. De 1975 à 1977 les taux de croissance en volume ont été de 14,4 % pour le Japon, 9,5 % pour les Etats-Unis, 9,1 pour la France, 5,7 % pour l'Allemagne, 4,5 % pour l'Italie, et 1,2 pour le Royaume-Uni. Ils démontrent que la crise a frappé plus particulièrement l'Europe où, de surcroît, ses effets sont nettement différenciés selon les pays.

Si le principe d'une relance est acceptable, celle-ci ne saurait toutefois de concevoir sans que d'autres conditions soient réunies, trois d'entre elles paraissant indispensables. Il conviendrait, d'une part, de poursuivre la lutte contre les pressions inflationnistes, toujours très réelles. Il conviendrait, d'autre part, d'adopter rapidement une politique énergétique beaucoup plus active, à peine de s'engager sur le droit fil d'une nouvelle hausse du prix du pétrole. En effet la demande est toujours très forte - trop forte - et la situation monétaire mondiale est frustrante pour les pays producteurs. Enfin, et par voie de conséquence, il serait indispensable que sur les marchés des changes des conditions plus ordonnées soient rétablies.

S'agissant de la France, M. GISCARD D'ESTAING peut marquer son accord sur ce qui est dit au point iii) page 3 du document de la Commission (1) pour autant que , d'une part, l'action soit coordonnée, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle ne conduise pas à faire porter la charge de l'effort sur un ou plusieurs Etats membres - il faut en effet réfuter la théorie de la "locomotive" et n'accepter que celle du "convoi" - et que, d'autre part, soit mise parallèlement en oeuvre une réforme des structures.

Une dernière remarque s'impose sur un plan de politique générale. Les chefs d'entreprise se montrent jusqu'à présent hésitants ; si les travaux du Conseil Européen ne débouchent pas sur des conclusions claires et constructives, il en résultera un effet négatif plus important que celui qui aurait découlé d'une absence complète de réunion des Chefs d'Etat ou de Gouvernement. Dans ce cas l'évolution des choses en 1979 serait encore plus mauvaise qu'en 1978, d'autant qu'on peut considérer dès à présent que la situation de l'économie américaine ne sera guère brillante en 1979.

Le Président indique que, compte tenu de l'horaire et du cours des débats, il n'évoquera les problèmes énergétiques qu'à la séance du vendredi 7 juillet 1978.

M. ANDREOTTI apprécie, d'un point de vue politique, que le débat s'engage d'abord sur l'aspect économique général des choses, avant d'aborder la question monétaire.

.../...

(1) Cf. annexe III.

Dans le projet de conclusions soumis par la Présidence (1), il estime que l'accent devrait être mieux mis sur un double objectif : l'amélioration de la situation agricole et la correction des déséquilibres régionaux qui risquent de s'accroître encore lorsque la Communauté se sera élargie.

En matière plus précisément agricole, un fait devrait être reconnu, à savoir celui d'une double anomalie. D'une part, le FEOGA absorbe environ 70 % du budget communautaire ; d'autre part, au sein-même du FEOGA, les sommes consacrées au seul secteur laitier représentent six fois la dotation annuelle du Fonds régional et quatorze fois celle du Fonds social. Rien que cela justifierait qu'enfin la question soit revue au fond - ce qui pourrait et devrait se faire au cours du prochain semestre - et que des mesures non dispendieuses soient arrêtées qui corrigent le déséquilibre caractérisant les régimes applicables aux produits agricoles du Nord et du Sud de la Communauté. De telles mesures ne constituent pas une vue de l'esprit et des aides relativement très modestes peuvent emporter des conséquences bénéfiques très importantes. Que l'on songe par exemple à la prime de pénétration pour les oranges, qui a permis un bien meilleur écoulement de la production italienne de ces fruits.

S'agissant des autres points principaux du projet de conclusions soumis par la Présidence, M. ANDREOTTI tient à souligner ce qui suit. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, le Conseil Européen devrait, compte tenu de l'importance primordiale de la question, inviter le Conseil "Affaires sociales" à traduire en forme exécutoire les conclusions de principe auxquelles était parvenu le Conseil Européen lors

.../...

(1) Cf. annexe II.

de sa dernière session à Copenhague. Quant à la reconversion, dans un cadre communautaire, des structures industrielles, si elle constitue un objectif important et incontestable, elle ne saurait non plus se concevoir sans tenir compte des déséquilibres régionaux qui caractérisent la Communauté, également sous l'angle de l'activité industrielle.

En ce qui concerne l'énergie, il conviendrait d'arriver à une utilisation optimale des ressources dont dispose la Communauté et de l'appareil industriel existant.

Enfin, pour ce qui a trait à la situation économique de l'Italie, il faut bien admettre qu'elle n'est guère brillante. Toutefois, le Gouvernement italien a été en mesure de rembourser récemment 1 milliard de dollars à la Bundesbank.

Le Président tient après cette intervention de M. ANDREOTTI à formuler quelques remarques. Dans ses entretiens avec la Confédération européenne des syndicats, il a constaté que les représentants italiens soutenaient la thèse d'une réduction du temps hebdomadaire de travail, mais sans réduction conséquente des salaires, et ce dans le but d'augmenter les possibilités d'emploi. Il s'agit là d'une question à examiner sur un plan macro-économique. Cela étant il conviendrait sans doute de renforcer quelque peu dans le projet de conclusions le passage relatif au chômage des jeunes.

Pour ce qui concerne l'agriculture, le Président indique qu'il s'inspirera, lors de sa déclaration à la presse, du point 7 de ce projet de conclusions.

M. ANDREOTTI estime que ce point 7, bien que constituant un pas en avant, mériterait d'être amendé sur deux points essentiels : il ne devrait pas se limiter à la seule agriculture méditerranéenne et établir clairement qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure distribution des dépenses du FEOGA. De façon plus générale, il serait indiqué de dire dans ce passage que la Communauté s'efforcera, au cours du prochain semestre, de réduire les excédents agricoles ainsi que les coûts découlant des mécanismes de la politique agricole commune.

Le Président estime ce dernier point très important car il touche le fond de la question. Pour sa part, il partage les vues de M. ANDREOTTI : l'automatisme des mécanismes de la politique agricole commune engendre des dépenses énormes lesquelles, à leur tour, sont une cause de constitution d'excédents. En d'autres termes c'est la structure-même de cette politique qui est mauvaise, mais personne jusqu'à présent n'a eu le courage de le dire publiquement ni, encore moins, de s'attaquer au problème, par crainte sans doute des réactions de la profession et de certains milieux parlementaires nationaux. En tout cas le gouvernement allemand pourrait accepter qu'on procède à une réforme de la politique agricole commune, si tous les autres gouvernements acceptent qu'on s'engage sur cette voie.

M. LYNCH se demande si M. ANDREOTTI demande qu'il soit procédé à une réforme radicale de la politique agricole commune. Si tel était le cas, il conviendrait de ne point se hâter. Par ailleurs, ce qui frappe dans le projet de conclusions c'est l'absence de toute référence à la politique régionale alors que, précisément sous cet angle, la politique agricole commune a été le seul aspect vraiment positif.

M. GISCARD D'ESTAING s'appuie sur l'exemple de la taxe de coresponsabilité dans le secteur laitier, instituée en avril 1977 et réduite en avril 1978, pour illustrer le caractère néfaste d'un comportement qui consiste à faire alterner des déclarations de principe et des actions contraires.

M. CALLAGHAN assimile la politique agricole commune à un coucou, c'est-à-dire à un oiseau trop gros pour le nid où il s'installe, par ailleurs construit par d'autres.

Deux actions devraient, à son sens, être entreprises. D'une part, il conviendrait, comme le demande d'ailleurs M. ANDREOTTI, de mieux diriger les dépenses et les consentir là où elles sont vraiment nécessaires. D'autre part et surtout, il faudrait mettre à la place de ce qui existe quelque chose de plus raisonnable, à défaut de quoi l'élaboration et le développement d'autres politiques communes seront toujours freinés.

Le Président se demande si les Chefs de gouvernement sont en mesure de contrôler, sinon d'influencer, leurs ministres de l'agriculture. Ils constituent un club bizarre, où ils ont par ailleurs admis ceux qui sont responsables en matière de la pêche maritime. En fait, il semble bien qu'on ne soit pas assez fort pour s'attaquer à cet "acquis" ni de moduler une politique agricole qui tienne compte de la part relative de la population agricole dans la population active totale. Il faudrait en tout état de cause s'efforcer néanmoins d'éviter que le lobby agricole se transforme en un cartel de type OPEP ; déjà maintenant on se rend compte que le monde agricole et la politique agricole commune affaiblissent singulièrement la position commerciale de la Communauté dans le monde.

M. CALLAGHAN propose que le Conseil Européen examine le point de savoir s'il existe un bon équilibre entre les politiques agricole et régionale, et si des moyens ne peuvent être mis en oeuvre qui permettent de transférer du Nord au Sud de la Communauté certaines ressources du FEOGA.

M. JENKINS estime qu'il faudrait, en termes généraux, s'efforcer de dégager les moyens permettant de réduire les excédents structurels et leur coût.

M. GISCARD D'ESTAING pourrait souscrire à cette formule le jour où les prix agricoles seront fixés raisonnablement. En attendant, il convient de ne pas tomber dans le travers du Conseil "Agriculture", à savoir adopter les déclarations de principe et ensuite arrêter des décisions de sens contraire.

M. JØRGENSEN tient pour assuré qu'en cette affaire il faut faire preuve d'une grande prudence et il ne serait pas indiqué, au terme de la présente session, de formuler publiquement des critiques à l'endroit de la politique agricole commune et d'affirmer, sans plus, qu'elle devra être réformée en profondeur. Le Conseil Européen y perdrait une partie de son crédit ; que l'on se rappelle simplement le cas des montants compensatoires monétaires : le Conseil Européen était convenu de les démanteler et jusqu'à présent rien n'a été fait.

.../...

M. ANDREOTTI se déclare d'accord avec M. LYNCH :
s'il convient de faire quelque chose, il convient aussi de
le faire en respectant l'adage latin "festina lente".

Concrètement, il propose que le point 7 du projet
de conclusions de la Présidence soit complété comme suit :

"... en étudiant la manière de corriger des mécanismes
automatiques préoccupants ainsi qu'une meilleure ré-
partition des moyens financiers du FEOGA".

Le Président trouve cette dernière présentation des
choses préférable.

Il tire des débats sur ce point les conclusions suivantes :

- rien de ce qui a été dit au cours de la présente session au
sujet de la politique agricole commune ne devra être rendu
public ;
- aucun mandat n'est donné aux Ministres de l'Agriculture
pour s'occuper des questions évoquées ;
- en revanche il est demandé officieusement à la Commission
de réfléchir à ces questions et aux moyens possibles de
ramener les choses sur la bonne voie, étant entendu que
= cette réflexion sera menée au sein de la seule Commission,
sans information publique;
- = à la prochaine session du Conseil Européen, la Commission
fera rapport sur le résultat de ses réflexions.

.../...

M. JENKINS peut favorablement accueillir cette demande à la condition que des décisions de fond soient prises à la prochaine session du Conseil Européen.

Le Président invite les délégations à approfondir l'examen de la question du chômage des jeunes.

M. JENKINS rappelle que la Commission, conformément aux orientations prises par le Conseil Européen à Londres et à Copenhague, a fait des propositions conséquentes. A Luxembourg le 29 juin dernier, des difficultés sont apparues notamment en ce qui concerne l'octroi de primes d'engagement.

Pratiquement il semblerait préférable de renvoyer cette affaire au Conseil "Affaires étrangères" ou au Conseil "Affaires sociales" de façon à pouvoir faire entrer les mesures proposées en vigueur dès le 1er janvier 1979.

M. LYNCH appuie M. JENKINS, d'autant qu'il doit y avoir eu à Luxembourg des malentendus sur des questions de rédaction ou de traduction.

M. GISCARD D'ESTAING indique qu'à Luxembourg M. VREDELING a été injurieux à l'égard du gouvernement français dont la position a été jugée par lui d'inacceptable et d'absurde. Dès que M. VREDELING aura retiré ces termes, le gouvernement français pourra poursuivre le débat sur ce point.

La question de fond qui en fait se pose est celle de savoir s'il convient de financer, sur un plan communautaire, la création d'emplois non seulement dans des secteurs productifs mais aussi

dans des secteurs non productifs de type tertiaire. Cette hypothèse n'est pas à écarter mais alors ce financement devrait être déterminé au prorata du sous-emploi national global.

M. JENKINS indique que certainement l'expression de M. VREDELING a dépassé sa pensée. Il veillera à régler cet incident et présente dès à présent formellement les excuses de la Commission. Quant au fond, il paraît certain qu'une des sources de divergence à Luxembourg résulte, d'une certaine absence de concordance entre les versions anglaise et française des textes en discussion.

M. VAN AGT trouve pour sa part qu'il faudrait à présent reprendre le dialogue en vue d'aboutir dès que possible à définir un moyen de lutter contre le chômage des jeunes. La question est importante non seulement pour les jeunes mais aussi pour la Communauté qui administrerait ainsi la preuve que les organisations syndicales peuvent lui faire confiance.

Le Président constate l'accord du Conseil Européen pour inviter le Conseil (Ministres du Travail et des Affaires sociales) à arrêter dans le cadre du Fonds social des mesures pour lutter contre le chômage des jeunes, de manière à permettre leur entrée en vigueur le 1er janvier 1979.

Il invite les délégations à faire part de leur point de vue sur les aspects généraux de la situation économique.

.../...

M. LYNCH rappelle qu'à Copenhague on avait estimé indispensable de renverser la tendance à la hausse du chômage et que, parmi les moyens à mettre en oeuvre à cet effet, celui d'un taux de croissance de 4,5 % à la mi-1979 avait été retenu.

Le Président ne peut partager ce point de vue. A Copenhague, il a toujours soutenu qu'il serait impossible d'atteindre un tel taux.

M. LYNCH fait observer qu'un taux de croissance de 4,5 % serait de façon générale à peine suffisant pour empêcher une aggravation du chômage. En Irlande, compte tenu de la situation démographique, il n'empêcherait pas une augmentation du chômage.

Revenant au projet de conclusions de la Présidence, il estime que son préambule devrait être amendé de façon à ne pas donner l'impression d'une trop grande auto-satisfaction. De surcroît le projet devrait d'une façon ou d'une autre faire référence à la politique régionale.

Pour ce qui concerne l'énergie, il considère qu'il est grand temps que la Communauté se dote enfin d'une politique spécifique.

M. CALLAGHAN indique que pour son pays il existe deux impératifs prioritaires : la réduction du chômage et des dépenses publiques. Celles-ci devraient diminuer de 2 % par rapport au montant actuel, même s'il en coûte une baisse de la qualité des services publics.

.../...

Sur un plan général, on commence à mesurer les conséquences politiques de la récession : le chômage apparaît plus grave que l'inflation et les pressions protectionnistes, fruit du pessimisme, se font de plus en plus vives. Comment dans ces conditions imaginer un système d'allocations de chômage réduites après douze mois de non-emploi sans créer un foyer de sérieuses difficultés politiques ?

Il serait bon qu'au Sommet de Bonn, des orientations précises soient définies qui permettent aux pays industrialisés de commencer à sortir de leurs difficultés actuelles. Cela supposerait que la Communauté s'y abtienne de reprocher aux USA et au Japon ce qu'elle fait elle-même, sans compter que ce que la Communauté ne fait pas entrave les efforts de ces deux pays. Il conviendrait, en fait, que ce Sommet soit un vrai succès et qu'on fasse un maximum d'efforts pour y parvenir, sinon il vaudrait mieux ne pas organiser cette réunion.

Quant à la stabilité monétaire, il s'agit là certes d'un objectif très souhaitable mais la convergence économique constitue un préalable à sa réalisation. Est-on certain que la Communauté est en mesure de remplir cette condition ?

Le Président, s'exprimant au nom du gouvernement allemand, déclare tout d'abord que celui-ci écarte fermement la théorie irréaliste de la "locomotive". En Allemagne, depuis la fin de 1974 et jusqu'en 1977 inclusivement, le PNB a augmenté de 5,7 % mais, en valeur réelle, ce chiffre correspond à un taux de croissance de 2,5. Dans le même temps le volume des

.../...

importations a triplé; en raison de la valeur élevée du DM, tandis que parallèlement les exportations allemandes sont devenues de plus en plus difficiles. Néanmoins le taux de chômage n'est que de 3,9 %.

Pour favoriser la demande, le déficit public a été augmenté jusqu'à 4,5 % du PNB. Compte tenu de l'art. 115 de la Constitution cette limite ne saurait toutefois être dépassée à peine pour le gouvernement allemande de se faire condamner par le Bundesverfassungsgericht devant lequel le Land de Bavière a déjà menacé de faire recours.

En Allemagne, le chômage, bien que moins grave que dans d'autres Etats membres, est structurel : d'une part la demande est faible en raison d'un taux d'épargne très élevé (13 %) et, d'autre part, les industries sont de moins en moins compétitives en raison de charges salariales croissantes et trop élevées.

Il conviendra donc au cours de la prochaine décennie de créer de nouvelles industries. Ce processus de restructuration industrielle a commencé et quand il arrivera à terme il débouchera sur une situation de l'emploi plus stable et sur une croissance meilleure. La situation serait exactement inverse si l'on s'abandonnait à l'inflation et au protectionnisme.

Ces pressions protectionnistes devront d'ailleurs être vigoureusement combattues au Sommet de Bonn où par ailleurs l'accent devra être mis sur la nécessité d'un développement de l'énergie nucléaire ainsi que sur celle de la stabilité monétaire. Cette dernière condition à un retour à l'équilibre général fera l'objet de discussions plus approfondies dans le courant de la soirée.

Résumant son intervention, le Président indique sur, sur un plan mondial, il faut concevoir une théorie du "convoi" et non celle de la "locomotive" ; pour qu'elle se traduise en effets concrets positifs, il faudra réunir quelques conditions-clé : la stabilité monétaire, le refus du protectionnisme et une restructuration de l'activité industrielle.

M. THORN, tout en partageant largement ce point de vue, appelle l'attention sur un point particulier. Dans le projet de conclusions de la Présidence, précisément sous le chapitre "politique structurelle", il est indiqué, à l'avant-dernière ligne, que l'octroi d'aides devra être opéré "dans le respect des règles des Traités de Rome". Ce membre de phrase devrait, pour couvrir l'ensemble des cas, se lire "dans le respect des règles des Traités".

M. JØRGENSEN se référant au projet de déclaration du Conseil Européen sur l'énergie présentée par la France (1) indique que, s'il peut largement y souscrire, il se doit néanmoins de formuler une réserve expresse en ce qui concerne les déchets nucléaires.

Le Président indique qu'il avait considéré jusqu'à présent que la proposition française avait recueilli l'accord de tous. Comme tel n'est pas le cas, un groupe restreint l'examinera ce soir encore et fera rapport à la séance du vendredi 7 juillet 1978.

La séance est levée à 18 h 30.

(1) Ce document est reproduit en annexe V.